

## ORAL 5

### CHARGEMENT SURCHARGE

#### Chargement

Précautions - Risques

#### Surcharge

#### Sanctions

#### Chargement

« Relève de la responsabilité **exclusive** du conducteur »

#### PRECAUTIONS

- Respecter la réglementation, le **Poids Réel** ne doit **jamais** dépasser le **PTAC** (PTRA)
- Connaître avec précision le poids et le gabarit de son chargement
- Organiser son chargement en fonction de ses livraisons, si possible
- Équilibrer, répartir et arrimer son chargement
- Choisir son itinéraire, limitation, restriction, encombrement
- Adapter son allure et sa conduite, frein moteur, risque de heurt si + 2,60m

#### RISQUES

- Les risques liés à un mauvais chargement sont
  - le déséquilibre du véhicule, donc risque de renversement
  - le déport au freinage
  - la détérioration des pneumatiques et du matériel
  - L'obstruction visuelle, angles morts plus importants
  - Le heurt d'un autre usager, d'un pont ou d'une infrastructure
  - La chute de marchandise sur les voies, créant un risque pour les autres usagers
- En cas d'accident suite à un mauvais chargement, les assureurs peuvent se désengager

#### Surcharge

- La surcharge est **INTERDITE**, le poids réel ne doit jamais dépasser le PTAC
- Les masses admissibles sont inscrites
  - sur la CG (F2 PTAC, et F3 PTRA pour les ensembles)
  - sur la plaque de tare et de surface
  - sur la plaque constructeur ou on trouve également le poids par essieu
- Tenter d'évaluer avec précision le poids de son chargement pour éviter toute surprise
- Ne pas non plus dépasser le poids par essieu → Dangereux
- Respecter les limitations imposées pour le franchissement de certains ouvrages

#### Sanctions

- La surcharge constitue une infraction passible de,
  - Amende de 4<sup>e</sup> classe si **- 5% de surcharge**, possibilité de répartir
  - **Au delà de 5%** Immobilisation du véhicule, fourrière dans les 48h
  - Retrait ou suspension de permis en cas d'infraction grave, franchissement interdit
  - Prison dans les cas les plus graves, impliquant la responsabilité du conducteur